

Association « Groupe d'intérêts de Florissant »

Procès verbal de la séance constitutive du 5 décembre 2009

Le 5 décembre 2009, à l'initiative d'un petit groupe d'habitants du quartier 58 personnes se retrouvent au Restaurant « Le Florissant », à Renens, pour décider de la création d'un « **Groupe d'intérêts de Florissant** ».

La séance est ouverte à 9 heures 05

L'ordre du jour, proposé par Olivier Barraud, président ad hoc, est le suivant :

1. Introduction
2. Présentation du projet et ses implications
3. Création d'une association
4. Examen des statuts proposés
5. Décision
6. Election du Comité
7. Election des co-présidents
8. Cotisations
9. Divers

1. Introduction

Au nom du petit groupe qui a préparé cette rencontre Olivier Barraud salue la nombreuse assistance présente et rappelle le but fixé : Constituer une association indépendante ayant pour but de représenter les habitants de Florissant afin de promouvoir et soutenir un développement harmonieux du quartier

2. Présentation du projet et ses implications

Willy Grandjean présente le détail du projet proposé. Il s'agit de densifier le quartier, soit construire 22'000 m² de surface de plancher brut (SPB), pour environ 400 habitants supplémentaires.

Financée par la Confédération, suite à un argumentaire contestable, l'UNIL est chargée de discuter avec les habitants du quartier pour essayer de « faire passer la pilule ». Elle a organisé des ateliers qui ont réuni à 3 reprises déjà une vingtaine de personnes.

Au cours de ces rencontres le projet a été dévoilé et la photo d'une maquette de ce qui est proposé est présentée à l'assemblée.

3. Création d'une association

Une large discussion est ouverte, laquelle conclut à l'unanimité à la nécessité de créer une association. Cette création implique un certain nombre de préalables indispensables qu'Olivier Barraud passe en revue, par exemple se fixer des objectifs, créer des statuts etc.

4. Examen des statuts proposés

Examinés article par article les statuts proposés sont adoptés avec quelques amendements. La version finalement adoptée figure en annexe de l'original du présent procès – verbal. Elle est intégrée au blog de l'association <http://giflorissant.blogspot.com/>

5. Décision

Après que chacun ait pu s'exprimer Olivier Barraud passe au vote.

A l'unanimité l'assemblée décide la création de l'association « Groupe des intérêts de Florissant » selon les statuts proposés.

Les personnes présentes, habitant le quartier ou sa périphérie immédiate et qui ont rempli le bulletin d'adhésion deviennent ipso facto « membres fondateurs » de l'association (art. 4, 1^{er} alinéa).

L'association étant valablement constituée, il est passé aux opérations statutaires

6. Election du Comité

5 membres, qui ont initiés le projet, sont proposés par Christine Sartoretti. Il s'agit de

Sonia Lo Conte, Florissant 32
Nathalie Velloni, Roche 22
Daniel Desponds, Chemin des Clos 29
Olivier Barraud, Roche 12
Willy Grandjean, Roche 2

Il n'y a pas d'autres propositions. Les personnes mentionnées sont élues au Comité par acclamation.

7. Election des co - présidents

Daniel Desponds explique les raisons qui conduisent le Comité à proposer deux co-présidents, en l'occurrence Olivier Barraud et Willy Grandjean : partage des forces, un junior et un senior, deux options politiques (centre gauche et centre droit) etc. etc.

Il n'y a pas d'autres propositions. Les deux personnes proposées sont élues par acclamation.

8. Cotisations

La proposition de ne pas percevoir de cotisations, à tout le moins au début, est acceptée après discussion.

Le Comité explique que faire partie de l'Association ne doit en aucun cas représenter une charge financière qui empêcherait l'adhésion. Le moment venu, en cas de nécessité par exemple recours à un ou des spécialistes un appel de fonds pourra être fait.

9. Divers

Olivier Barraud rappelle que notre force réside dans le nombre. Chacun doit faire l'effort de contacter son voisin pour que nous arrivions à un maximum de membres. Des bulletins d'adhésion sont largement distribués. Ils peuvent aussi être obtenus, comme les statuts définitifs, sur le blog de l'association, brillamment mis en ligne par Daniel Desponds.

Une discussion générale est engagée. A cette occasion Olivier Barraud remercie chaleureusement Sylvie Magnenat, graphiste et ex enfant du quartier, qui a fait l'affiche d'invitation.

A 10 heures 40 la séance est levée

Olivier Barraud
Co – président

Willy Grandjean
Co - président

Annexes à l'original signé du procès verbal :

- Original des statuts, dûment signé
- Listes de présence manuscrites signées par 58 personnes
- 53 bulletins d'adhésion de personnes présentes
 - 4 bulletins d'adhésion remis par des personnes excusées
 - 1 bulletin d'adhésion d'un membre soutien (Sylvie Magnenat)